



ECHOS de la maison BETHEL

n° 56 janvier 2016

Maison « Béthel », la Charasse
177, allée de la pinède
30130 PONT SAINT ESPRIT

☎ 04 66 39 92 40 toussaintdassy@wanadoo.fr

Site : www.louis-toussaint-dassy.fr

Nous adressons à chacun et chacune de vous tous nos meilleurs vœux de PAIX, à partager avec tous ceux dont vous êtes

Une redite pour beaucoup, mais n'est-ce pas utile....

Présentation

« Béthel » est **une maison qui accueille des enfants et des jeunes porteurs d'un trouble plus ou moins grave de la communication**. Cette maison se situe à **Pont Saint Esprit**. Elle est ouverte chaque **fin de semaine** et durant les périodes de **vacances scolaires**. Ce lieu a été **créé en 1991** par trois religieuses de la **Congrégation des Sœurs de Marie Immaculée**, dans le cadre de l'association Louis Toussaint Dassy. La congrégation des sœurs de Marie Immaculée a été fondée en 1858, par le Père DASSY et Marie BOUFFIER, à Marseille, pour le soin et l'éducation des enfants aveugles et des enfants sourds.

Pourquoi la maison Béthel

Permettre aux familles touchées par le handicap, y compris les familles d'accueil, d'avoir un moment de répit. **Faciliter un regroupement familial** quand le Conseil Général le juge opportun. **Répondre aux attentes des jeunes** qui souhaitent vivre, de temps à autre, en dehors de leur famille ou du service accompagnateur. **Participer à la mise en œuvre** de solutions pour faciliter l'**inclusion** de la personne handicapée dans la société. Par voie de conséquence, permettre la rencontre entre enfants bien portant et enfants handicapés.

Aujourd'hui, la maison « Béthel », animée par une communauté religieuse et des personnes bénévoles, peut accueillir douze enfants ou jeunes.

Son fonctionnement

« Béthel » a fait le choix de rester **une solution « privée »**, afin de pouvoir répondre « oui » et « maintenant » aux familles qui demandent à être aidées.

En effet, l'expérience professionnelle des religieuses dans le monde de la santé a permis de constater que les « circuits » de prise en charge spécialisée des enfants porteurs de handicap demandent « du temps » (*il s'agit de « monter » un dossier vers les commissions habilitées à statuer*). Or, à Béthel, les sollicitations se font sur de brefs délais, voire du début pour la fin de semaine. (« *Pouvez-vous accueillir notre enfant car ce week-end il y a tel ou tel évènement familial et on aurait besoin de vous ?* »)

Il a pu être constaté aussi que, si le « cadre » de fonctionnement pour un agrément défini avec les partenaires (*A tel handicap, telle structure !*) avait toute sa valeur pour une prise en charge spécialisée, il imposait ses limites. A Béthel, pour un week-end de « répit », de temps

en temps, à la demande de la famille et autant de fois qu'elle en fait la demande, dans la limite du possible pour les accompagnants et les autres enfants inscrits pour le week-end ou pour un séjour plus long, il paraît difficile de la renvoyer parce que « votre enfant n'a pas sa place dans notre agrément ». Cela n'autorise pas à faire n'importe quoi, bien évidemment. Il s'agit de faire bien attention à ce que chaque enfant puisse vivre paisiblement avec les autres et pour ce faire, il a été établi une procédure d'accueil par « étape ».

Il arrive aussi que, quelque fois, la solution « Béthel » s'avère inefficace ou non adaptée à la situation de l'enfant. Il s'agit alors de trouver une autre solution, avec la famille.

Bien sûr, le fait de rester volontairement une solution « privée » amène parfois à un véritable « casse tête » pour les dépenses à couvrir. Mais jusqu'à présent bénévoles et donateurs n'ont pas manqué. Il est demandé une participation financière au niveau des familles. Celles-ci peuvent avoir recours à l'indemnité de compensation délivrée par la MDPH.

Procédure d'accueil

Après une première rencontre famille/enfant ou service référent/enfant, à Pont Saint Esprit, il est proposé à la famille de prendre en charge leur enfant d'abord une journée. Deux à trois semaines plus tard, un accueil « une journée-une nuit » est envisagé. A l'issue de ces deux moments, qui sont des temps « d'appropriation » des uns et des autres, l'enfant pourra être pris en charge pendant un week-end, en fonction des places disponibles, à la demande de la famille et autant de fois que celle-ci aura besoin de ce moment de répit. (Il peut arriver que la période « d'appropriation » dure plus longtemps, pour le bien de l'enfant) Après un ou plusieurs week-end sont proposés alors à la famille des séjours plus longs, pendant les vacances.

Qu'est ce qu'on y fait ?

Des activités de type familial ! Promenade, visite, jeux, poney, baignade....

Lorsque cela est possible, les enfants sont sollicités pour des services de la vie quotidienne : courses, mise de table, service « poubelle »...

QUELQUES DATES A RETENIR

- ✓ **Le 8 mars, assemblée générale de notre association**
- ✓ **Du 15 au 20 février, séjour neige**
- ✓ **du 8 au 12 avril, séjour équestre**
- ✓ **Du 18 au 22 avril, séjour équestre**
- ✓ **Du 25 juillet au 21 août, séjours d'été pour une ou plusieurs semaines...**

Un grand MERCI.

Merci à tous ceux qui nous soutiennent. *Nous vous rappelons que les dons faits à l'association Louis Toussaint Dassy sont déductibles de vos impôts.*



CROP PAUL BOUVIER

